

Direction Générale Ressources
Département des ressources humaines

Arrêté

Objet : Composition du jury du concours externe de gardien-brigadier de police municipale, et désignation des correcteurs et examinateurs des épreuves du concours

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

VU le décret n°94-932 du 25 octobre 1994, modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

VU le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2013-908, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU la délibération du conseil municipal du 2 février 2024 autorisant l'organisation d'un concours de gardien-brigadier de police municipale par la Ville de Nantes,

VU l'arrêté du 16 février 2024 portant ouverture du concours externe de gardien-brigadier de police municipale pour la Ville de Nantes – session 2024,

VU l'arrêté du 16 février 2024 portant règlement général du concours de gardien-brigadier,

VU l'arrêté de composition du jury du concours du 28 mai 2024,

Arrête

Article 1^{er} – Le jury du concours externe pour l'accès au cadre d'emplois des agent·e·s de police municipale organisé par la Ville de Nantes – grade de gardien-brigadier de police municipale est constitué comme suit :

Prénom Nom	Fonction Collectivité
Collège des Élus	
Jean-Pierre POSSOZ	Administrateur du Centre de Gestion de Loire-Atlantique Élu local, conseiller municipal d'Abbaretz
Bassem ASSEH	1 ^{er} adjoint à la Ville de Nantes
Jocelyn GENDEK	Adjoint au Maire de la Ville de St Herblain
Aïcha BASSAL	4ème adjointe à la Ville de Nantes
Collège des Fonctionnaires	
Cyril VERDIER	Chef de service de Police Municipale, Ville de Nantes
Ronan DALIBERT	Chef de service de Police Municipale, Ville de Carquefou
Franck AMIAUD	Chef de service de Police Municipale, Ville de St Herblain
Valérie OLIVIER	Représentante du personnel de catégorie C
Collège des personnes qualifiées	
Olivier BONHOMME	Procureur de la république adjoint tribunal judiciaire de Nantes
Ariane GAJZLER	Juge d'instruction placé au sein du tribunal judiciaire de Nantes
Elodie COCODEAU	Psychologue, experte judiciaire agréée par la Cour d'appel de Rennes
Anita HEURTEVENT	Psychologue, experte judiciaire agréée par la Cour d'appel de Rennes

Article 2 – Sont désigné·e·s comme Président du jury Monsieur Jean-Pierre POSSOZ et comme suppléante Madame Aïcha BASSAL en cas d'empêchement de ce dernier.

Article 3 – Sont désigné·e·s comme correcteurs pour assurer la correction des épreuves écrites de ce concours :

Mme Noémie FAVREAU, Cheffe de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Franck VINES, Chef de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Olivier BELLANGER, Chef de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Jérôme HUBERDEAU, Chef de service, responsable de l'unité de coordination à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Denis LE BRETON, Chef de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Michaël BOURDON, Chef de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Gérald SOULIARD, Chef de service de l'unité métropolitaine des transports en commun de Nantes Métropole

M. Cyril VERDIER, Chef de service à la Police Municipale de la Ville de Nantes

M. Thierry TOURMENTE, Responsable de la Police Municipale de Saint-Sébastien-sur-Loire

M. Ronan DALIBERT, Responsable de la Police Municipale de Carquefou

M. Franck AMIAUD, Responsable de la Police Municipale de Saint-Herblain

M. Xavier GOUINEAU, responsable de la cellule de gestion de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville de Nantes Métropole

Mme Lucie DUGAST, agente de la Direction emploi développement des compétences de Nantes Métropole

Mme Audrey HAUSSY, chargée emploi, mobilité et compétences à Nantes Métropole

Mme Héloïse THIBAUT, enseignante suppléante

Mme Maryvonne CORFMAT, responsable de la cellule de gestion du Pôle Erdre et Loire de Nantes Métropole

Mme Catherine MENETRE, responsable du Centre de supervision urbain de Nantes Métropole

Mme Paule COUPRA, chargée emploi, mobilité et compétences à Nantes Métropole

Mme Carole DEMISSY, chargée emploi, mobilité et compétences à Nantes Métropole

Mme Sophie PACE, chargée emploi, mobilité et compétences à Nantes Métropole

Mme Anne-Laure CONSTENSOUX, responsable emploi, mobilité et compétences à Nantes Métropole

Article 4 – Sous l'autorité du jury des correcteurs associés pourront être désignés par arrêté en plus des membres du jury mentionnés ci-dessus, pour participer à l'épreuve physique d'admission.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié sur le site Internet et affiché dans les locaux de la Ville de Nantes.

Article 6 – Les fonctions de secrétaires de jury seront assurées par Emilie HAMELIN, Gwénaëlle COTTEREAU et Lucie DUGAST, agentes de la Direction Emploi développement des compétences de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

Article 7 - Considérant que l'arrêté de composition du jury du concours du 28 mai 2024 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 8 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 3 juin 2024

Johanna ROLLAND

Maire